



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : PLATRE DENTAIRE SNOW ROCK EXTREME STONE CLASSE IV

Code du produit : 10001 (brun doré)

Emploi du produit : plâtre dur pour la réalisation de modèles pour les laboratoires dentaires

1.2. Identification de la société / entreprise

Fabricant

Raison sociale : DK MUNGYO CORPORATION

Adresse : 717-4 ShinChun-Ri, HanRim-Myun, GimHae, GyungNam, 621-873, République de Corée

Téléphone : +82 (0)55 346 1001 – Fax : +82 (0)55 346 1011

Distributeur en France

Raison sociale : MASTRANET SARL platredentaire.fr

Adresse : 15 rue d'Essômes, 02310 Villiers Saint Denis, France

Téléphone : +33 (0)3 23 82 94 33 – Fax : +33 (0)3 23 92 94 37 – E-mail : contact@platredentaire.fr

1.3. Numéro de téléphone d'urgence

01 40 05 48 48 Centre anti poison et de toxicovigilance de Paris

Liste à jour des centres anti poison : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Principaux dangers

Le produit peut être irritant en cas de contact avec les yeux.

2.2. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

2.3. Système de classification

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Caractérisation chimique

| <i>Nom</i> | <i>CAS N°</i> | <i>N° EINECS</i> | <i>Pourcentage</i> |
|--------------------------------|---------------|------------------|--------------------|
| Sulfate de calcium hémihydrate | 10034-761-1 | 2319003 | 95% |
| Additifs non dangereux | | | 5% |

3.2. Composants dangereux

Néant

3.3. Indications complémentaires

Le sulfate de calcium n'est pas soumis au marquage selon la réglementation et l'ordonnance sur les produits dangereux.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Indication générale

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

4.2. Après inhalation

Respirer de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles

4.3. Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon, et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

4.4. Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles éventuelles. Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières, et consulter un médecin

4.5. Après ingestion

Se rincer immédiatement la bouche à l'eau courante et boire de l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

4.6. Indications pour le médecin

Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Dangers spécifiques**

Pas combustible.

5.2. Moyen d'extinction approprié

Adapter au milieu environnant.

5.3. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun connu.

5.4. Equipement spécial de protection pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Aucun.

5.5. Information supplémentaire

Aucune.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Les protections individuelles**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

6.3. Les méthodes de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique

6.1. Information supplémentaire

Aucune.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation****7.1. Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Prévention des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Information supplémentaire

Aucune.

Stockage**7.4. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.5. Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.6. Information supplémentaire

Aucune.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Equipements techniques**

Maintenir une ventilation locale adéquate. Maintenir les concentrations dans l'air en-dessous des valeurs limites d'exposition.

8.2. Contrôle des valeurs limites d'exposition

VME (valeur moyenne d'exposition) : 10 mg/m³

8.3. Protection individuelle**8.3.1. Protection respiratoire**

Pas nécessaire.

8.3.2. Protection des mains

Port de gants recommandé.

8.3.3. Protections des yeux

Port de lunettes de sécurité recommandé.

8.3.4. Autres

Néant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Aspect**

Poudre.

9.2. Couleur

Brun doré ou bleu ciel.

9.3. Odeur

Sans odeur.

9.4. Changement d'état

Point de fusion : 1 450 °

Point d'ébullition : néant

9.1. Densité

2,5

9.6. Pression de vapeur

Non applicable.

9.7. Viscosité

Non déterminée

9.8. Solubilité

0,2 % dans l'eau

9.9. pH

Non déterminé.

9.10. Point éclair

Non applicable.

9.11. Température d'auto-inflammation

Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Décomposition thermique**

Aucune si utilisé conformément à sa destination.

10.2. Produits de décomposition dangereux

Aucun si utilisé conformément à sa destination.

10.3. Réactions dangereuses

Aucune si utilisé conformément à sa destination.

10.2. Autres informations

Aucune.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Toxicité aiguë**

Aucune connue.

11.2. Effets corrosifs et irritants

Faiblement irritant sur la peau et les yeux.

11.3. Effets sensibilisants

Aucun connu.

11.4. Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucun connu.

11.5. Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun connu.

11.6. Information supplémentaire référente à des preuves

Aucune.

11.7. Données empiriques sur l'action sur l'homme

Aucune autre observation connue.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Ecotoxicité**

Peu polluant. Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Mobilité

Aucune connue.

12.3. Persistance et dégradabilité

Aucune connue.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Aucun connu.

12.5. Effets nocifs divers

Aucun connu.

12.6. Information supplémentaire

Aucune.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Produit**

Selon prescription des autorités locales s'appliquant aux matériaux de construction à base de plâtre. Ne déposer que de faibles quantités avec les ordures ménagères.

13.2. Emballages

Selon prescription des autorités locales. Les cartons vides doivent être confiés aux circuits de recyclage des cartons et emballages recyclables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Transport terrestre (ADR/RID)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport terrestre.

14.2. Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport maritime.

14.3. Transport aérien (ICAO-TI et IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport aérien.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**14.1. Etiquetage selon la directive CE**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE.

14.1. Prescriptions nationales

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives nationales.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations de cette fiche reposent sur nos connaissances actuelles, elles ne donnent aucune garantie sur les qualités du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.